



INVITATION

28 septembre 2010

Séminaire de présentation du Guide *Open Source*

Le Comité Open Source

de



Et



ont le plaisir de vous convier au séminaire de présentation du guide ThémaTIC *Open source* intitulé :

« Réflexions sur la construction et le pilotage d'un projet *Open source* »

Mardi 28 septembre 2010

De 9h00 à 12h00

Accueil à partir de 8h30

Syntec informatique
3, Rue Léon Bonnat - 75016 Paris
Salle Présidence

M° jasmin (L.9) ou Eglise d'Auteuil (L.10)

Les logiciels libres issus d'une démarche à la fois philosophique et militante, constituent une forme technico-juridique originale dans l'environnement du droit d'auteur et du copyright anglo-saxon, au sein duquel elle s'est développée, non sans rencontrer un certain nombre de résistances. Les projets informatiques impliquent aujourd'hui régulièrement l'utilisation de licences *Open source*, en complément ou non des logiciels propriétaires.

Quelle est alors la distinction entre les différentes catégories de logiciels ? Toutes reposent sur un socle de règles juridiques commun qu'il convient de rappeler avant toute étude plus poussée des mécanismes – essentiellement juridiques, mais aussi économiques ou techniques – qui sont en jeu.

C'est dans ce contexte que **Syntec informatique et la FniLL** (*Fédération Nationale de l'Industrie du Logiciel Libre*) ont décidé de mettre en place un **groupe de réflexion** commun afin de permettre à leurs membres (chefs d'entreprise, développeurs, juristes, consultants...) de partager et de mutualiser leurs expériences et compétences. Le « Guide *Open source* » qui a résulté de leurs travaux est à la fois une analyse détaillée de ses principes et de ses effets, et un *vade-mecum* qui pourra servir aussi bien aux services juridiques qu'aux services techniques et marketing de l'entreprise. Il répond à toutes les questions qui se posent tant à l'éditeur logiciel qui souhaite se lancer dans l'aventure de l'*Open source*, qu'à l'entreprise cliente qui souhaite recourir à cette forme de solutions informatiques. Il s'adresse aux **techniciens**, aux **juristes**, aux **commerciaux**, aux **ressources humaines** et à la **direction générale**, qui est la mieux placée pour décider des principes et les mettre en application.

Le guide répond à des questions clés :

- **Quelles sont les principales licences *Open source* et les contraintes associées ?**

Le Guide présente la typologie des licences *Open source* existantes, des plus permissives aux licences avec clause de réciprocité (notamment la fameuse licence GNU GPL), et expose dans le détail la philosophie et les conséquences pratiques de chacune des grandes caractéristiques des licences *Open source*.

- **Quelles sont les possibilités de compatibilité entre logiciels propriétaires et logiciels *Open source* ? Quelles sont les possibilités de compatibilité entre licences *Open source* ?**

Le Guide fournit les principes d'analyse de compatibilité entre licences et des recommandations et alternatives dans ce travail complexe. Il propose également les **précautions rédactionnelles** à prévoir dans les contrats informatiques afin de prendre en compte les spécificités de l'*Open source*.

- **Que doivent modifier les entreprises dans les relations avec leurs fournisseurs, clients ou même salariés ?**

La stratégie commerciale de l'entreprise se modifie sous l'impact des licences *Open source*. Dès lors que l'éditeur diffuse le code source gratuitement, il doit affiner son usage des droits de propriété intellectuelle (« *quelle licence libre proposer ?* ») et prendre l'avantage sur d'autres plans de compétition (« *quel business model adopter ?* »). De même, les entreprises tendent à se spécialiser vers des modèles hybrides d'édition de logiciel, de distribution et d'intégration spécifique très orientés sur une économie de services.

Enfin, la distribution ou le recours aux logiciels libres implique également de sensibiliser la **clientèle** à ses avantages. Les commerciaux de l'entreprise - qu'ils procèdent à la diffusion du logiciel de l'éditeur ou qu'ils évoluent au contraire au service « achats » d'une entreprise utilisatrice - doivent savoir renoncer à certaines « *habitudes* » pour adopter de nouveaux repères et créer la **confiance** dans leur capacité à fournir un logiciel toujours adapté aux besoins, quelle que soit leur évolution.

La pratique commerciale et contractuelle doit tenir compte de ces réalités. Aussi, le séminaire propose **de poser les questions pratiques puis d'évoquer les réponses aux points clefs**.

Le séminaire sera animé par :

Thomas BEAUGRAND (Avocat, Cabinet STAUB et Associés),
Bruno CORNEC (HP, *Open Source & Linux Profession Lead* EMEA),
Olivia FLIPO (Avocat Associé, Cabinet STAUB et Associés),
Benjamin JEAN (Responsable du Centre Juridique *Open Source* de la société LINAGORA).

Le Comité *Open source* a pour but de fixer le cadre contractuel et d'usages en matière de projets informatiques incluant des licences *Open source* : comment s'inscrivent ces logiciels dans

l'architecture des projets informatiques, en matière technique, juridique, business model, organisationnelle et distribution.

Programme

Nous vous invitons à transmettre cette invitation aux personnes susceptibles d'être intéressées dans votre société

→ 8h30 Accueil café

→ 9h00 Introduction

→ 9h15 Conférence

Thomas BEAUGRAND, Avocat, Cabinet STAUB et Associés,

Bruno CORNEC, *Open Source & Linux Profession Lead EMEA*, HP,

Olivia FLIPO, Avocat Associé, Cabinet STAUB et Associés,

Benjamin JEAN, Responsable du Centre Juridique *Open Source*, LINAGORA.

→ 11h30 Questions-réponses